

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 16 JANVIER 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/01

BUDGET PRIMITIF 2026

Le comité syndical a été convoqué le 23 décembre 2025

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix délibératives : 84

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Pierre GIRAUD, Pierre DREVET, Joël EPINAT, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Julien DUCHÉ, Philippe ARIES, Yannick JARDIN, François DRIOL, Philippe DENIS, Nicole PEYCELON, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, VIRICEL Alain

Membres titulaires absents représentés :

Patrick WETTA

Membres titulaires absents excusés :

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Robert FLAMAND

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

DELIBERATION N°1 – 16 JANVIER 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

Le débat d'orientation budgétaire 2026 a eu lieu lors du comité syndical du 5 décembre 2025.

Des élections municipales ont lieu en mars 2026. Pour tenir compte du renouvellement des exécutifs à venir, il est proposé de délibérer dès janvier sur un budget primitif et, dans un second temps, de présenter un budget supplémentaire avant la fin du premier semestre 2026. Ainsi, le projet de budget primitif n'inclut pas les éléments suivants :

- La perception d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations relative à l'étude de faisabilité de l'UTVE (estimée à 50 000 €).
- Les résultats reportés 2025, qui pourront être validés au travers du Compte Financier Unique
- La population légale au 1^{er} janvier 2026, qui constitue la base de calcul des cotisations dues par les membres (réévaluées au total à 479 096,25 € au lieu de 477 000,00 €)

Il s'élève, en recettes et en dépenses, à 477 000 € en section de fonctionnement et à 182 000 € en section d'investissement, avec les ventilations suivantes :

- En section de fonctionnement :
 - Une enveloppe de 477 000 € de recettes, correspondant intégralement aux cotisations des EPCI membres.
 - Une enveloppe de 477 000 € de dépenses, dont 122 000€ de transfert vers la section d'investissement et 60 000€ de dotation aux amortissements.
- En section d'investissement :
 - Une enveloppe de 182 000 € de recettes, dont 60 000 € de dotation aux amortissements et 122 000€ de transfert depuis la section de fonctionnement.
 - Une enveloppe de 182 000 € de dépenses.

A) Le budget de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement de 477 000 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) estimées à 172 000 € dont :
 - 105 000 € au titre des conventions avec Saint-Etienne Métropole : les conventions de mise à disposition de personnel et la convention de gestion et d'assistance administrative générale ;
 - 17 000,00 € pour des charges diverses (fournitures, assurances, cotisation AMORCE, frais de déplacements...)
 - 50 000,00 € pour la réalisation de missions de conseils juridiques et financiers en lien avec le transfert de compétence
- Les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 80 000,00€, permettant notamment d'initier une procédure de recrutement d'un directeur du SYDEMER à temps plein
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065) estimées à 43 000,00 € comprenant les frais de mission et indemnités des élus

- Une dotation aux amortissements des études (chapitre 042), soit 60 000,00 €
- Un transfert vers la section d'investissement (chapitre 023) de 122 000,00€

Tableau de synthèse / Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Conventions SEM (011)	105 000,00 €	Résultat reporté	-
Charges diverses (011)	17 000,00 €	Cotisations 2026 (74)	477 000,00 €
Frais mission conseil juridique et financier (011)	50 000,00 €		
Charges de personnel	80 000,00 €		
Autres charges de gestion courante (65)	43 000,00 €		
Dotation aux amortissements (042)	60 000,00 €		
Transfert vers la section d'investissement (023)	122 000,00 €		
Total Dépenses	477 000,00 €	Total Recettes	477 000,00 €

B) Le budget d'investissement :

Les charges d'investissement de 182 000,00 € du syndicat sont constituées par les postes suivants :

- La réalisation des études de faisabilité et de programmation de la future unité de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels et assimilés, pour un montant de 182 000,00 €.

Tableau de synthèse/Investissement			
Dépenses		Recettes	
Etudes de faisabilité et de programmation de l'UTVE (20)	182 000,00 €	Résultat reporté	- €
		Subvention de la caisse des dépôts et consignations	- €
		Dotation aux amortissements (040)	60 000,00 €
		Transfert depuis la section de fonctionnement (021)	122 000,00 €
Total Dépenses	182 000,00 €	Total Recettes	182 000,00 €

C) Le financement du budget du Syndicat mixte

Les ressources pour 2025 seront constituées par les participations des EPCI membres.

Conformément aux statuts, une cotisation par habitant est fixée annuellement sur la base du dernier recensement.

Pour l'année 2026, il est proposé de fixer la cotisation annuelle par habitant à **0.75 € par habitant**, soit un montant total d'adhésions estimé à **477 000 €**.



Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte le budget primitif 2025.

Mis aux voix, ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance



Julien DUCHÉ

Le Président,



François DRIOL